

Comité consultatif autochtone pour la réconciliation

« Les peuples autochtones s'en sortent avec peine depuis plus de 150 ans en raison de l'imposition de l'écrit sur nos traditions orales. En comprenant les façons de faire autochtones, je crois que la réconciliation peut être réalisée. Je suis heureux que TELUS s'engage envers la réconciliation tout en cherchant à intégrer le savoir-faire autochtone. Grâce à sa compréhension de nos façons de faire, ses objectifs et ceux des peuples autochtones seront les mêmes. »

– L'aîné Reg Crowshoe, ancien chef de la Première Nation Piikani, Traité 7

À TELUS, nous comprenons que chaque collectivité autochtone a des besoins uniques. C'est pourquoi nous sollicitons les commentaires des membres de la collectivité autochtone et des experts en la matière par l'établissement d'un comité consultatif du plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones. Cette approche est conforme aux commentaires que nous avons reçus des Autochtones et nous permet de mettre en œuvre des mesures appropriées.

Le comité consultatif du plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones est non partisan et son mandat est le suivant :

- 1) Surveiller les progrès du plan d'action de TELUS pour la réconciliation.
- 2) Fournir une orientation et des conseils pour la mise en œuvre efficace des engagements et des objectifs de TELUS décrits dans le rapport annuel sur la réconciliation et la connectivité des communautés autochtones et les plans d'action internes pour la réconciliation avec les peuples autochtones.

Le **comité consultatif du plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones** se réunira tous les trimestres. Les membres seront chargés d'examiner l'information présentée, d'échanger des idées pertinentes et de formuler des recommandations pour appuyer la mise en œuvre et la transparence du plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones. Des réunions ou des engagements ponctuels peuvent être convoqués en fonction des besoins.

Le comité consultatif du plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones sera composé d'un maximum de 10 membres (pour un mandat maximal de deux ans) en fonction des critères suivants :

- Représentation autochtone (c.-à-d. Premières Nations, Métis et Inuits).
- Expérience dans des domaines d'activité de TELUS ou dans les domaines concernés par le plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones (technologie, télécommunications, santé, agriculture, vocation sociale, etc.).
- Parité entre les genres et représentation géographique sur le territoire d'entreprise titulaire (ILEC).
- Harmonisation avec les valeurs et la vision stratégique de TELUS.

Les membres seront sélectionnés et évalués par l'équipe Stratégie de réconciliation et Connectivité des communautés autochtones et nommés par le vice-président responsable et le cadre délégué du plan d'action de TELUS pour la réconciliation avec les peuples autochtones

Le comité consultatif du plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones sera soutenu par l'équipe Stratégie de réconciliation et Connectivité des communautés autochtones et coprésidé par un représentant interne de TELUS et un cadre délégué.

Foire aux questions

Q. Pourquoi former un comité consultatif autochtone maintenant?

Réponse : Travaillant avec les collectivités autochtones depuis plus de 10 ans, TELUS a consacré l'année 2021 à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones inclusifs et culturellement pertinents. Ceux-ci sont guidés par les voix et les cadres de réconciliation autochtones et tirent parti de nos compétences fondamentales pour répondre aux besoins des différents peuples autochtones vivant sur les territoires desservis par l'entreprise. Pour en savoir plus, consultez le [rapport sur la réconciliation et la connectivité des communautés autochtones](#).

Pour orienter les activités de réconciliation de TELUS au cours des cinq prochaines années (de 2022 à 2026), le plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones a fixé divers objectifs. La mise sur pied du conseil consultatif cette année aidera TELUS à atteindre ces objectifs.

Q. TELUS a-t-elle réfléchi aux comités consultatifs et aux méthodes pour inclure les perspectives autochtones dans les entreprises canadiennes?

Réponse : Les meilleures pratiques au sein des comités consultatifs et en matière de représentation des Autochtones ont été explorées afin que les voix autochtones soient représentées. L'approche de TELUS consiste à créer un comité consultatif officiel pour mettre de l'avant des perspectives autochtones authentiques et transparentes, en harmonie avec les modèles de gouvernance et de rétroaction autochtones.

Q. Comment les Autochtones ont-ils appuyé les mesures de réconciliation de TELUS à ce jour?

Réponse : Un processus rigoureux de mobilisation a été mis en œuvre afin d'appuyer l'élaboration de notre plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones. En 2021, TELUS a tenu 18 séances de mobilisation avec des dirigeants autochtones, des aînés, des experts et des membres de l'équipe autochtones provenant de toutes les régions que l'entreprise dessert. Une recommandation qui a été entendue lors de nombreuses séances de mobilisation est la mise en œuvre d'un comité consultatif autochtone pour assurer la représentation des collectivités autochtones et prendre en compte leurs perspectives. TELUS vise à inclure les perspectives autochtones par l'entremise de ce comité comme moyen d'éviter une consultation ou une mobilisation excessive dans les collectivités autochtones. Nous désirons travailler de la façon la plus cohérente possible. La mobilisation demeurera l'une des pierres angulaires des engagements et des mesures de TELUS en matière de réconciliation.

Q. Comment TELUS assurera-t-elle un espace sécuritaire aux membres du comité consultatif autochtone lors de discussions sur des sujets liés à la réconciliation?

Réponse : Les membres de l'équipe TELUS qui organisent les réunions connaissent bien les protocoles

culturels des Autochtones. Ils savent comment établir des relations respectueuses avec ceux-ci. Le premier comité consultatif du plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones de TELUS établira les lignes directrices des réunions par consensus. On s'attend à ce que les protocoles culturels soient mis en œuvre par l'entremise de cercles de partage et de recommandations par l'établissement d'un consensus. Les ordres du jour seront formulés par les membres de l'équipe Stratégie de réconciliation et Connectivité des communautés autochtones. Les membres du comité consultatif détermineront leurs préférences pour le déroulement des réunions conformément aux protocoles culturels.

Q. Comment les membres du comité consultatif seront-ils rémunérés pour leur temps?

Réponse : Les membres du comité consultatif recevront une rétribution pour leur participation aux réunions. Les attentes en matière de temps et d'horaire comprennent la lecture préalable de documents qui seront envoyés avant les réunions. Celles-ci devraient durer deux heures et elles auront lieu 4 à 5 fois par année.

Q. Comment TELUS présentera-t-elle le travail du comité consultatif auprès des Autochtones et des non-Autochtones partout au Canada?

Réponse : Le mandat du comité consultatif autochtone consiste à aider TELUS à superviser le plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones et à fournir des conseils pour la mise en œuvre efficace des mesures à l'appui du plan. Un rapport annuel soulignera le travail du comité consultatif et présentera les progrès réalisés au public.

Q. Comment le comité consultatif gèrera-t-il les conflits d'intérêts perçus ou réels?

Réponse : TELUS a des processus internes en place pour faciliter la gestion des conflits d'intérêts. Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque les intérêts personnels d'un membre du comité consultatif du plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones ou ceux d'un ami, d'un partenaire, d'un membre de la famille, d'un associé d'affaires, actuel ou ancien, ou les intérêts importants que détient ou détenait un membre, sont tels qu'ils pourraient nuire à la capacité du membre de s'acquitter de ses fonctions au sein du comité de façon appropriée. Si un membre du comité est directement ou indirectement en conflit, il en avisera rapidement l'équipe Stratégie de réconciliation et Connectivité des communautés autochtones de TELUS.

Q. À qui dois-je m'adresser pour obtenir de plus amples renseignements?

Réponse : Communiquez avec Amanda Ens, consultante d'affaires, Stratégie de réconciliation et Connectivité des communautés autochtones à l'adresse de courriel amanda.ens@telus.com ou au 403-370-6706.

À TELUS, nous nous engageons à suivre le chemin de la réconciliation en posant des gestes concrets en partenariat avec les collectivités autochtones et assumons notre rôle et nos responsabilités conformément aux modèles de réconciliation autochtones. Découvrez nos [engagements en matière de réconciliation](#).